

*SESSION ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU
S.I.V.O.M FAVEROLLES - LES PINTHIÈRES*

Séance du mardi 14 mars 2017

Convocation du 03 mars 2017,
Le mardi 14 mars 2017, Le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Faveroles en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CALMUS Philippe,

Etaient présents : Titulaires : Mmes DAINNAIN et POUILLY, MM. CALMUS, GOUDIN, MAUNY, GASNIER.

Suppléants : M. BRUN

Procuration : M. SEMETEYS à M. BRUN

Mme HENRY Catherine secrétaire du SIVOM assiste à la réunion

I) Approbation du Dernier Compte-Rendu

Aucune remarque sur le Compte-rendu du 07 février 2017 celui-ci est approuvée à l'unanimité.

II) Election du Secrétaire de Séance

Mme DAINNAIN est nommée secrétaire de séance.

III) Révision des statuts du SIVU.

Monsieur le Président soumet aux membres du Syndicat la proposition de modifications des statuts du SIVOM. Ces nouveaux statuts ont été approuvés par la Sous-Préfecture de Dreux. Il convient de délibérer pour les approuver. Cette délibération devra être envoyée à Monsieur le Maire des Pinthières et à Madame le Maire de Faveroles. La date d'envoi devra être notifiée à la Sous-Préfecture. Chaque commune aura alors deux mois pour délibérer sur ses modifications. Dès réception des avis communes, un arrêté sera pris par la Sous-Préfecture.

Vote à l'unanimité pour les modifications des statuts du SIVOM

IV) Compte de Gestion et Compte Administratif 2016

Monsieur le Président présente les résultats du Compte de Gestion du receveur municipal pour l'année 2016 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	252 883.79 €	77 891.17 €
DEPENSES	248 286.58 €	60 394.07 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 4 597.21 €	+ 17 497.10 €
RESULTAT N-1	+ 55 860 €	+ 3 357.86 €
TOTAL CUMULE ANNEE + N-1	+ 60 457.21 €	+ 20 854.96 €

Monsieur le Président se retire et Madame DAINNAIN Vice-Président du SIVOM présente les résultats du Compte Administratif 2016 :

Les résultats sont en tout point conforme avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

Madame DAINNAIN propose le vote du Compte Administratif 2016 :

Vote POUR 5 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le Compte Administratif est APPROUVE à l'unanimité

Monsieur le Président réintègre la salle. Il propose le vote du Compte de Gestion 2016.

Vote POUR 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le Compte de Gestion est APPROUVE à l'unanimité

Les résultats à reprendre au BP 2017 sont les suivants :

Résultat de FONCTIONNEMENT : + 60 457.21 €

Résultat d'INVESTISMENT : + 20 854.96

V) Budget Primitif 2017

Monsieur le Président informe les membres du conseil qu'une réunion de préparation pour le Budget 2017 a eu lieu le vendredi 03 février.

ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 :

Il est proposé de reporter comme suit les résultats de 2016 :

Investissement :

- Compte 001 : 20 854.96 €
- Compte 1068 : 8 210.07 €

Fonctionnement :

- Compte 002 : 52 247.14 €

– **REVISION DIFFERENTS TARIFS :**

- Mise à disposition du restaurant scolaire au profit de la CCPEIDF : le tarif actuel est de 45 €/ jour d'occupation.

Vote pour le maintien du tarif à 45 €

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vote POUR à l'unanimité du maintien du tarif à 45 € / jour d'occupation

- Propositions tarifs participation des communes
 - ⇒ FAVEROLLES : 150 000 €
 - ⇒ LES PINTHIERES : 17 500 €
 - ⇒ COMMUNES EXTERIEURES : 1 100 € / enfant

Vote pour ces tarifs :

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vote POUR ces nouveaux tarifs à l'unanimité

– **TRAVAUX :**

- Monsieur GASNIER a fait réaliser deux devis pour repeindre les fenêtres de l'école. Les montants étant du simple au double, celui-ci va contacter les entreprises pour avoir des explications.
- Il y a un problème d'étanchéité sur le toit plat du restaurant scolaire. Il faudra contacter plusieurs devis pour faire réaliser des devis.

– **INVESTISSEMENT DIVERS :**

- Mme POUILLY propose l'achat d'un tableau numérique pour l'école. Des devis vont être demandés (cout moyen 3 000 / 3 500 €).

– **DEPENSES DIVERSES :**

- Le Conseil propose et vote un budget de 3 500 € pour le remboursement du car pour le voyage à Cancale en septembre 2016, puis 2 500 € pour le voyage en Angleterre prévu en mars 2017 (montant calculé selon la même répartition que cancale par enfant). M. le Président nous fait lecture du devis pour le voyage en Angleterre : cout forfaitaire de 12 300 € pour 39 enfants, soit un cout de 315.40 €.

Le SIVOM participe pour 2500/39 soit 69.10€/enfant.

- Coopérative scolaire : le Conseil vote une somme de 8€ / enfant.
Ces deux participations seront versées à la vue des comptes de la coopérative scolaire.
- Fournitures scolaire : le Conseil vote une somme de 45 € / enfant.

– **SUBVENTIONS :**

- ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ECOLE (USEP) : 600 €uros
- COOPERATIVE SCOLAIRE : 1 200 €
- ASSOCIATION GRACES : 300 €
- ASSOCIATION LE COMPA : 20 €
- VOYAGE EN ANGLETERRE : 2 500 €
- VOYAGES DIVERS : 3 500 €

– **PERSONNEL :**

Le contrat aidé de Mme NOGUEIRA a pris fin le 28 février 2017. Mme DUPUIS a été recruté en contrat jusqu'au 30 avril 2017. Madame DUPUIS donnant entière satisfaction, il est proposé de la Stagiérisé à compter du 01 mai 2017 pour 20H par semaine annualisées.

M. CALMUS et Mme DAINNAIN recevront Madame DUPUIS pour lui soumettre la proposition. Il convient donc de mettre des crédits suffisants au chapitre 012 DEPENSES DU PERSONNEL.

	DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT		DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT
C 011	120 808	C 13	700	C 16	26 100	001	20 854.96
C 012	140 000	C 70	60 720	C 21	5 000	C 10	10 245.04
C 65	7 860	C 74	169 700				
C 66	11 400	C 75	3 220				
C 67	800	C 002	52 247.14				
022	5 719.14						
TOTAL	286 587.14 €		286 587.14 €	TOTAL	31 100 €		31 100 €

Vote POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le BP 2017 est APPROUVE à l'unanimité.

VI) Questions diverses

- M. MAUNY demande combien de combien de temps les ATSEM seront en retraite.

Réponse : Cela n'est pas pour maintenant encore quelques années à travailler. Par contre un des Adjoint technique sera en retraite l'année prochaine, il faudra penser à son remplacement.

- M. CALMUS informe les membres du Conseil qu'une réunion à la demande du personnel de cantine a eu lieu hier lundi 13 mars en présence de M. GASNIER, M. CALMUS et Mme DAINNAIN.

Celles-ci se plaignent du manque de respect des enfants, et des trop nombreuses incivilités. Qu'elles attitude doivent elles avoir face aux enfants ? Que faire quand un enfant refuse de manger ?

Réponse : des courriers notifiant un avertissement pour manquement au règlement vont être envoyés aux parents de 5 enfants très turbulents. Une famille sera convoquée, car leur enfant est ingérable.

Un courrier va être adressé à toutes les familles avec la prochaine facture de cantine les informant que si le comportement général des enfants ne change pas. Il pourrait être envisagé de fermer le restaurant scolaire pour un temps donné. La restauration scolaire n'étant pas une obligation.

- Il a également été demandé si il y une différence de portion entre les maternelles et les élémentaires et si il était possible d'avoir du ketchup avec les frites?

Réponse : Non mais la cuisine travail à cela, le gaspillage étant important sur les quantités livrées. Il n'y aura pas de ketchup avec les frites, cela ne répond pas à l'équilibre alimentaire.

Il a également été demandé un 2^{ème} chariot pour le service. La maire donnera celui de l'ancienne cantine qui ne sert pas .

Le congélateur qui se trouve actuellement au restaurant scolaire est très encombrant. Est-il possible de le vendre pour en acheter un plus petit ? M. GASNIER propose de s'en occuper.

Concernant les régimes alimentaires (intolérances), seuls les enfants ayant fourni un PAI seront pris en compte, mais pour cela il faut impérativement le faire suivre en mairie.

Il faudrait revoir le système de porte manteau, celui-ci n'est pas pratique.

Plus de question.

M. le Président lève la séance à 21H30.